

L'INSERTION
CONCEPTUALISATION ET PRATIQUES
ORIENTATIONS DE L'ACTION

Roger Bertaux¹

1. L'insertion du point de vue sociologique

Depuis vingt à trente ans, les catégories mentales à partir desquelles on réfléchit habituellement les problèmes des personnes en difficultés sociales sont constituées autour de deux termes qui vont ensemble : l'exclusion et l'insertion, l'exclusion cherchant à résumer d'un mot les difficultés multiples rencontrées par ces personnes, l'insertion définissant une orientation des politiques sociales mises en œuvre pour juguler les processus d'exclusion. Si en sociologie, le terme d'exclusion (ou des termes proches) recouvre un ensemble de significations assez précises, au contraire l'insertion apparaît comme un concept assez flou, cachant souvent des résultats peu encourageants. Je vais me centrer sur la question de l'insertion, mais comme ce terme forme couple avec l'exclusion, il convient de commencer par définir rapidement l'exclusion

1.1. L'exclusion

Je vais tenter de résumer dans une synthèse qui m'est personnelle ce que je retiens de différents travaux sociologiques sur cette question (Castel, Paugam, De Gaulejac, Dubet²...).

En premier lieu, l'exclusion caractérise des personnes qui se trouvent pour des raisons diverses privées des ressources nécessaires à une vie ordinaire dans notre société ; ces ressources (souvent les sociologues emploient le terme de capitaux) ne sont pas seulement économiques, mais aussi sociales, culturelles et symboliques. En d'autres termes les exclus se caractérisent par des insuffisances de ressources économiques (revenus faibles, patrimoine inexistant), et/ou par de grandes difficultés d'accès à l'emploi, en particulier à l'emploi stable, et/ou par un niveau faible de connaissances reconnues comme telles dans notre société (formation scolaire tôt interrompue, peu de diplômes), et/ou par un déficit relationnel important, et/ou par un capital affectif faible (manque d'affection familiale). Selon les personnes, ces traits sont évidemment plus ou moins accentués, les plus en difficulté sont bien entendu celles qui cumulent l'ensemble de ces caractéristiques.

S'ajoute à ces éléments une dimension symbolique qui, elle, tient plutôt au regard que la société porte sur ces personnes : celles-ci sont perçues le plus souvent très négativement et font l'objet d'une disqualification, d'une stigmatisation, qui aboutissent à ce qu'on appelle proprement l'exclusion : disqualifiées et stigmatisées, ces personnes se trouvent rejetées aux

¹ Conférence du 16 décembre 2004 pour les services sociaux du département de la Meuse (Direction de la Solidarité).

² Voir les indications bibliographiques à la fin de ce texte.

marges de la société, exclues. Ce processus n'est évidemment pas sans effets sur les difficultés qu'elles rencontrent : les personnes ainsi stigmatisées n'ont pas seulement à gérer l'insuffisance de leurs revenus, leur difficulté d'accès à l'emploi, etc., elles ont aussi à vivre avec le poids du regard négatif de leurs concitoyens, regard que souvent elles intériorisent dans une identité d'elles-mêmes fortement négative (l'humiliation et la honte d'appartenir à la catégorie des RMIstes par exemple).

Ce dernier trait a sans doute toujours caractérisé les populations exclues, mais aujourd'hui, il est très probable qu'il est plus accentué qu'auparavant. Un mot rapide d'explication : dans une société ancienne, où les transformations sont très lentes, mais aussi où les passages d'une classe sociale à une autre sont très rares, chacun avait à peu près le même destin que celui de ses propres parents ; si le fils du pauvre était lui-même pauvre, c'était dans l'ordre des choses. Aujourd'hui, il n'en est plus de même. D'abord les transformations économiques font que par exemple le fils de mineur ne peut plus être lui-même mineur, puisque la mine a fermé. Mais aussi, notre société contemporaine professe l'horreur des inégalités sociales, elle se veut plus égalitaire, donner toutes ses chances à chacun, favoriser l'ascension sociale grâce en particulier à l'école. Les jeunes générations évoluent ainsi dans un contexte social marqué par le paradoxe : les inégalités sont très loin d'avoir disparu, mais elles peuvent apparaître (à tort) moins contraignantes qu'avant. Dans ce contexte où la société cherche à montrer qu'elle donne à chacun ses chances, chacun est dès lors jugé sur ses capacités personnelles à se forger son propre destin, à se construire par ses propres forces sa réussite sociale. Chacun est appelé à faire la preuve de son excellence individuelle, faute de quoi, selon le vocabulaire employé aujourd'hui, il apparaîtra comme « nul ». Le manager est perçu du côté de l'excellence, le RMIste du côté de la nullité. On comprend dès lors que cette dimension symbolique de la disqualification et de la stigmatisation, couplée à l'injonction à l'excellence (injonction impossible à réaliser pour la plupart), constitue une dimension incontournable de l'exclusion.

En deuxième lieu, beaucoup d'observateurs insistent sur la spirale négative qui fait passer un grand nombre de nos concitoyens d'une vie ordinaire (« intégration ») à des situations de « vulnérabilité », puis à des situation d'exclusion (on aura reconnu le raisonnement de Robert Castel, à cette nuance près qu'il préfère le concept de « désaffiliation » à celui d'exclusion). Des auteurs comme Vincent de Gaulejac analysent ce processus comme un enchaînement négatif à partir d'un point de départ qui selon les individus va être un licenciement, un divorce ou un conflit familial, ou encore une maladie grave. Ensuite, les événements s'enchaînent, coupant peu à peu la personne en difficulté de son entourage ordinaire (familial, de voisinage, de travail), l'entraînant peu à peu vers des modes de vie qui à terme peuvent aboutir à la situation de SDF, lui faisant adopter des modes de raisonnement qui tendent à justifier ses difficultés et à légitimer une autre manière de vivre ; ces évolutions sont renforcées par le côtoiement progressif d'individus plus avancés dans l'exclusion. On pourrait presque dire qu'une sorte d'apprentissage de la situation d'exclusion s'opère, apprentissage fait de trucs de survie (les bonnes adresses d'institutions, la bonne AS, la bonne manière de demander une aide par exemple), mais surtout fait d'un retournement des conceptions de la vie : on ne pense plus la vie et la manière de vivre comme avant, on est entré en quelque sorte dans un autre monde, qui possède une autre logique. Dès lors on comprend que les raisonnements moralisateurs adressés à ces personnes soient de peu d'influence, car ils sont sans prise réelle sur celles qui ont désappris à penser comme elles le faisaient avant.

On peut sans aucun doute rencontrer des dynamiques inverses, positives, où des exclus finissent par remonter la pente, par s'insérer positivement dans leur environnement social tant sur le plan de l'emploi que sur celui des relations sociales. Ces situations – qu'il ne faut pas

méconnaître, car c'est certainement à partir d'elles que l'on peut comprendre comment on peut inverser les tendances à l'exclusion – sont néanmoins très minoritaires. Les situations les plus nombreuses semblent bien être celles de personnes que les aides diverses ont réussi à stabiliser, mais sans pour autant les sortir de la précarité. L'insertion, je le redirai plus loin, est souvent une insertion précaire.

En troisième lieu, je voudrais évoquer les analyses de François Dubet, qui soulignent une dimension explicative des phénomènes d'exclusion aujourd'hui, en particulier chez cette catégorie particulière des jeunes des banlieues sensibles. Ce que ces jeunes appellent « la galère » est un mélange d'absence de références aux normes sociales principales, de sentiment d'être exclus du jeu des acteurs sociaux, et de pulsion de destruction (« désorganisation, exclusion, rage », dans le vocabulaire de François Dubet). Et pour lui, cette galère a pour cause première les mutations fondamentales de notre société qui, en marginalisant l'acteur collectif de premier plan qu'était le mouvement ouvrier de la société industrielle ainsi que les luttes sociales qu'il menait, enlève aux jeunes générations actuelles la référence à laquelle leurs devanciers s'accrochaient pour donner sens à une condition désespérante. La rage est la conséquence de cette perte de sens, dans un contexte où pour l'instant au moins aucun mouvement social nouveau n'a pris le relais du mouvement ouvrier.

1.2. L'insertion

Le terme d'insertion (plus récemment le terme de cohésion) est un terme employé par le législateur depuis une trentaine d'années pour qualifier les objectifs des politiques sociales en faveur des personnes dites exclues. La difficulté première concernant l'emploi de ce terme vient de ce que les résultats de ces politiques d'insertion sont très faibles : les personnes désinsérées sont rarement réinsérées durablement ; comme dit Robert Castel, on aménage des zones de désinsertion, ou comme je dirais plutôt, des zones d'insertion précaire. Dès lors est-il pertinent de continuer à utiliser ce terme, en faisant comme si entre l'objectif et le résultat il n'y avait pas un écart important ?

La seconde difficulté concerne l'ambiguïté de ce terme ; on peut en rappeler les éléments principaux. D'abord selon les personnes qui en parlent, l'insertion est professionnelle, ou elle est sociale, ou encore elle est sociale et professionnelle ; et ce point a toute son importance si l'on considère les conceptions souvent opposées des travailleurs sociaux et des élus politiques sur le sens de ce terme. Ensuite sur le plan historique, depuis son premier emploi en 1972, il a visé des catégories de populations fort diverses : les jeunes adultes d'abord en rapport avec leurs difficultés d'accès à l'emploi, puis les chômeurs, les femmes en difficulté d'accès à l'emploi, et aujourd'hui toutes catégories de population en difficulté. Enfin il est très difficile de savoir à quelle place le législateur ou les acteurs sociaux chargés de l'insertion souhaitent insérer les personnes désinsérées ; sur ce point on est généralement muet : certes il s'agit d'insérer dans la société, mais à quelle place ? à une place précaire, avec un emploi aidé, ou dans un statut d'assisté à vie, ou à une place stable avec un contrat de travail ordinaire ? au sein de groupes ordinaires, vivant selon les normes de la vie ordinaire, ou au sein de groupes marginaux, vivant selon des normes spécifiques (la question n'est pas dénuée de sens, des associations caritatives comme Emmaüs considèrent que la plupart des exclus ne peuvent être réintégrés dans la société que dans des groupes spécifiques, tels que les communautés Emmaüs, faute de quoi ils rechutent) ?

Si pour essayer d'y voir plus clair, on se tourne vers l'usage sociologique de termes proches, comme ceux d'intégration ou de cohésion, on se rend rapidement compte que cette question

est traversée par des conceptions tout à fait opposées. La première peut être référée à Durkheim, réputé avoir fondé la sociologie en France à la fin du XIX^e siècle. Pour lui la société ne peut se perpétuer que si les individus qui la composent adhèrent aux mêmes croyances, partagent les mêmes valeurs, respectent les mêmes normes, se soumettent aux mêmes interdits, s'identifient aux mêmes héros nationaux ; c'est par l'intériorisation de ces valeurs, normes et modèles, grâce à la socialisation, que les individus s'intègrent à la société, qu'il en deviennent membres, qu'ils apprennent leurs rôles, qu'ils adhèrent à une conscience collective qui est pour lui le fondement du lien social, de la solidarité entre les hommes, de la cohésion sociale. En outre, dans les sociétés modernes, où le travail est complexe et nécessite une spécialisation toujours plus poussée des tâches, le lien entre individus est obtenu également par l'interdépendance qui les unit nécessairement : chaque individu, spécialisé dans un métier, a besoin des autres, spécialisés dans d'autres métiers. Mais cette spécialisation qui constitue avec la conscience collective le fondement du lien social a aussi son revers : plus les individus sont spécialisés, plus ils sont habités par l'individualisme, et plus il y a risque que cet individualisme affaiblisse l'adhésion aux valeurs et croyances collectives. Ce risque, qu'il nomme « anomie sociale », est redoutable pour la cohésion sociale et pour la survie de la société ; c'est pourquoi Durkheim considère qu'il doit être combattu vigoureusement.

Il préconise ainsi deux orientations principales. La première consiste à promouvoir le travail : chaque individu doit être inscrit positivement dans une organisation du travail. C'est de cette manière qu'il montre son utilité, qu'il est reconnu par les autres et que le lien avec autrui peut s'établir. La deuxième consiste à veiller avec la plus grande attention à la bonne socialisation des enfants, de manière à ce qu'ils adhèrent aux bonnes croyances, respectent les bonnes valeurs, apprennent les bons rôles et ainsi deviennent de bons citoyens bien intégrés à leur société. On peut ajouter dans cette logique que les déviants et marginaux doivent faire l'objet de mesures spécifiques de rééducation pour qu'ils rentrent dans le droit chemin.

Cette première vision sociologique est combattue par des conceptions plus récentes (années 60-70), bien représentées par le sociologue Pierre Bourdieu. Pour lui, l'intégration des individus à la société n'est souvent que le signe de leur aliénation. En effet dans sa perspective, la société est faite de groupes inégalement placés dans la hiérarchie sociale, ayant accès de façon très inégale aux différentes ressources nécessaires à la vie. Les classes supérieures sont bien dotées en capital économique (revenus, patrimoine), en capital culturel (connaissances, diplômes) en capital social (les « relations » dont on peut bénéficier) ; et inversement pour les classes inférieures. Ces inégalités se perpétuent de génération en génération, de siècle en siècle, évidemment sous des formes historiquement changeantes, et grâce à la domination des premières sur les secondes. C'est par la domination que les classes sociales dites « dominantes » imposent leur loi aux classes dites dominées. Ce raisonnement est proche du raisonnement marxiste de l'exploitation capitaliste et de la lutte des classes ; pour autant, Bourdieu, qui n'est pas matérialiste, ni marxiste, qui ne ramène pas tout à la dimension économique, développe une idée intéressante que l'on trouve d'ailleurs chez à peu près tous les sociologues : la domination qui s'établit par la seule force des armes est faible, au contraire de la domination qui s'établit dans les esprits et qui fait en sorte que les dominés eux-mêmes adhèrent à l'ordre arbitraire de la domination tout simplement parce que cet ordre ne leur apparaît pas comme arbitraire, mais qu'ils l'ont intériorisé comme légitime et juste. C'est ce qu'il appelle la « violence symbolique ».

Quel rapport avec notre sujet ? Un rapport très étroit : si l'ordre social est l'ordre d'une minorité de riches et de puissants, si cet ordre est imposé à la majorité, qui se trouve en bas de l'échelle sociale, par l'effet de cette violence symbolique, sans même que celle-ci n'en ait

conscience, alors les personnes qui adhèrent et se soumettent à cet ordre sont aliénées et dominées ; la loi n'est plus comme dans la vision de Durkheim le socle de la cohésion sociale, ni le fondement du lien social, elle n'est que le moyen de dominer et d'asservir les classes populaires, de manière à perpétuer la domination des plus riches et des plus puissants. L'insertion ou la cohésion ne sont plus alors que le moyen subtil de continuer dans cette voie. Et dès lors ajouteront certains, si cette hypothèse est juste, il n'est alors pas étonnant que les dispositifs d'insertion n'insèrent pas, pas plus que les dispositifs d'aide n'aident pas, etc., puisque tels ne sont pas les véritables objectifs qui leur sont assignés.

On voit bien l'opposition très nette entre deux approches savantes, que l'on retrouve exprimées bien entendu dans des conceptions moins savantes et plus répandues. D'un côté, l'intégration, la cohésion sociale, l'insertion (faisons comme si tous ces termes étaient équivalents) constituent des objectifs justes, légitimes, nécessaires des politiques sociales ; et l'adhésion à ces croyances, valeurs et normes, n'est en rien le signe d'une aliénation, ni d'une abdication du libre arbitre de chacun, mais au contraire l'expression même de la vraie liberté, car de ce point de vue la liberté consiste précisément à se soumettre volontairement à la loi sociale. De l'autre côté et inversement, l'intégration, la cohésion sociale, l'insertion sont les moyens par lesquels la domination se perpétue sous couvert d'aider et d'insérer les personnes fragilisées ; la loi n'est que la loi du plus fort, habillée sous des couleurs démocratiques ; l'appel à respecter la loi, l'encouragement à s'insérer relèvent d'une stratégie de domination.

On peut compléter en parlant de la place des travailleurs sociaux dans ces logiques : dans la première logique, ils sont les justes soutiens de la société dans son effort de socialiser, d'intégrer les individus, de construire la cohésion sociale. Dans la seconde, les travailleurs sociaux sont les complices, souvent à leur corps défendant, d'un ordre aliénant qu'ils imposent aux plus déshérités alors qu'ils croient les aider et les insérer.

Chacun d'entre vous peut bien entendu adhérer à l'un ou à l'autre de ces raisonnements. Il est certain qu'adhérer exclusivement au deuxième raisonnement est, sur un plan subjectif, difficilement compatible avec un exercice quotidien de travail social, car il faut arriver à gérer ce qu'on pourrait appeler le grand écart entre la réalité du travail professionnel et ses convictions intimes. Pour autant cette contradiction n'est pas insoluble et je souhaite vous communiquer mon point de vue personnel. Je considère que ces deux approches, formellement contraires, ont chacune une part de vérité. On a raison de soutenir que sans valeurs partagées et respect de lois communes nulle société ne peut vivre ; on peut soutenir également que bien souvent les lois de nos sociétés reflètent un rapport de forces et servent plus les intérêts de quelques-uns que l'intérêt général. Dès lors, il faut tenir ensemble et en tension ces éléments contraires : toute société a besoin de loi, mais pour autant toutes les lois ne servent pas l'intérêt général ; il est des normes morales sans lesquelles aucune société ne peut durablement se perpétuer (l'interdit de tuer son concitoyen, ce n'est qu'un exemple parmi bien d'autres possibles) ; à chacun de nous de réfléchir et de définir quelles lois morales sont incontournables. Inversement, on peut avec raison et pertinence se demander si les lois qui président à la répartition des richesses nationales sont toujours des lois justes, là aussi ce n'est qu'un exemple, et chacun peut également réfléchir sur les lois dans cette logique. Dès lors, on ne peut plus analyser le travail social comme un bloc homogène dans lequel chaque travailleur social ferait la même chose que son collègue. Selon les manières de concevoir le travail et surtout de le pratiquer, ce travail pourra être compris plutôt comme une aide réelle à l'autonomie, à l'insertion, à l'accomplissement de la personne, ou plutôt comme une manière subtile d'asservir un peu plus les personnes que l'on prétend aider.

2. Deux pôles dans la prise en charge des personnes en difficulté

Le raisonnement que je viens d'évoquer rapidement sur la manière d'exercer le travail social peut s'éclairer à partir d'une approche socio-historique sur les manières dont notre société à différentes époques a traité les pauvres, les marginaux, les exclus. Il est frappant de constater que selon les époques les approches sociales de ces phénomènes ont été réfléchies en des termes différents, dans une logique religieuse pendant plusieurs siècles, du Moyen Age au XIX^e, dans une logique économique au XIX^e et au XX^e ; mais que pour autant derrière ces approches distinctes on retrouve à peu près toujours les mêmes clivages : tantôt des attitudes plutôt généreuses, bienveillantes, à l'égard des déshérités, tantôt des attitudes négatives, répressives et/ou normalisantes.

2.1. Visions religieuses

Chaque époque pense les problèmes sociétaux à sa propre manière, c'est-à-dire en fonction de ses références dominantes : dans les temps anciens, la religion, en France la religion chrétienne, a fourni les cadres principaux de la pensée. La grande majorité du peuple, de bas en haut de l'échelle sociale, croyait en Dieu, pensait que la vie terrestre n'était qu'un moment avant la vie éternelle, mais un moment important puisque sa qualité conditionnait le salut : les uns seraient sauvés, les autres seraient damnés. Dès lors on peut comprendre qu'en toute circonstance on ait cherché des réponses aux questions dans les Ecritures Sacrées, dans la Révélation, dans la Bible. Pour ce qui nous intéresse ici, la pauvreté, et son pendant, la richesse, étaient pensées en termes religieux. Le film déjà un peu ancien, « Le nom de la rose » de Umberto Eco, en est une bonne illustration : ce sont des moines, évêques ou autres clercs qui se disputent – violemment même – pour décider ce qui doit prévaloir, la richesse ou la pauvreté.

Les tendances prévalentes en la matière au Moyen Age sont assez claires. Les XI, XII et XIII^e siècles (de l'an mille à la fin du règne de Louis IX – Saint Louis –) ont une approche plutôt généreuse et positive de la pauvreté et une méfiance à l'égard de la richesse. Ces attitudes se fondent sur les textes sacrés, et en particulier sur une des versions des Béatitudes (chez l'évangéliste Luc³) : « Heureux les pauvres, le royaume des cieux est à eux » ; le pauvre représente la figure terrestre du Christ souffrant, pour cette raison la pauvreté est une vertu, le pauvre est vénéré (« l'éminente dignité du pauvre », « les pauvres du Christ ») ; inversement, la figure du riche est surtout celle du pécheur (égoïste, avarice, vivant dans le luxe et la luxure), ce qui constitue un obstacle sérieux au salut éternel. Dans le même temps où la pauvreté apparaît vertueuse, la charité est prônée, la charité, d'abord en son sens noble (théologique) d'amour du prochain, ensuite dans le sens dérivé de l'aumône. Et l'obligation de charité s'adresse en particulier aux riches : les donations aux pauvres, soit sous la forme de l'aumône, soit sous la forme de donations testamentaires aux institutions religieuses charitables, leur permettent de se racheter de leurs nombreux péchés. Ainsi, comme le dit l'historien polonais Bronislaw Geremek, « l'éloge de la pauvreté » et « l'éloge de la charité » vont de pair, se soutiennent et se répondent mutuellement, et fondent sur le plan doctrinal les multiples réalisations des Maisons-Dieu et Hôtels-Dieu. Ces équipements hospitaliers religieux s'érigent dans toute l'Europe occidentale, dans les villes ou à leurs portes, au croisement des grandes voies de communication, sur les itinéraires de pèlerinage. Là les mendiants et les pauvres, mais aussi les malades et infirmes, ainsi que les pèlerins sont accueillis, logés, nourris, et si besoin vêtus et soignés. Peu de discrimination à cette époque :

³ Luc, 6, 20.

tous sont accueillis, pour deux nuits maximum s'il s'agit de personnes valides, sans limitation de durée pour les malades et infirmes.

Les deux siècles qui terminent la période dite moyenâgeuse inversent cette tendance positive et généreuse. Il est vrai, et ceci explique sans doute cela, que la période antérieure était florissante sur tous les plans, économique, artistique, technique (« le beau Moyen Age », celui des cathédrales...), alors que la période qui s'ouvre au XIV^e siècle est une période de ténèbres : guerre de Cent ans, peste noire, famines, récession économique. La nouvelle tendance se fonde elle aussi sur des préceptes évangéliques, sur le même épisode raconté dans le texte des Béatitudes, mais l'évangéliste Mathieu⁴ qui le rapporte en donne une autre expression : non plus « Heureux les pauvres... », mais « Heureux les pauvres *en esprit* », ce qui permet une interprétation totalement différente. La valorisation de la pauvreté ne concerne plus l'ensemble de la population qui se trouve dans une situation de pauvreté, mais seulement ceux, qui à l'instar de figures vénérées comme celle de François d'Assise, fondateur d'un ordre mendiant, pratiquent la vertu de pauvreté, *l'esprit* de pauvreté. Dans cette perspective, l'immense majorité des pauvres n'est plus perçue comme vivant dans la vertu de pauvreté, mais bien au contraire dans le péché (l'envie d'être riche, l'agressivité, les mauvaises conduites), et dès lors elle ne mérite que la condamnation. Les « pauvres du Christ » ne concernent plus qu'une toute petite minorité de saints personnages ayant fait vœu de pauvreté et la pratiquant volontairement. Les attitudes à l'égard des pauvres et des mendiants se transforment très sensiblement, désormais ils font peur (troupes de vagabonds fuyant la peste ou la guerre, cherchant un endroit où survivre). Plusieurs édits royaux (Jean Le Bon, 1349) dès le milieu du XIV^e vont stigmatiser les mendiants valides, les punir d'emprisonnement et de bannissement, les astreindre au travail forcé (nettoyage des égouts urbains), et même punir individus et institutions qui leur viendraient en aide. Au XVII^e, trois siècles plus tard, la tendance est poussée à son extrême à travers l'hôpital général (Louis XIV, 1656), structure d'emprisonnement, de travail forcé et de vie morale et religieuse, destiné aux mendiants, aux insensés et aux criminels. La distinction entre le bon pauvre et le mauvais pauvre fonde désormais des modes opposés de traiter les uns et les autres ; on peut se demander si quelquefois le simple fait d'être pauvre ne devient pas le signe d'une potentielle criminalité.

2.2. Visions économiques

Avec le développement du capitalisme, commercial d'abord, industriel ensuite, se développent peu à peu d'autres manières de penser le fonctionnement de la société, fondées non plus sur la référence à Dieu, à la religion chrétienne et à ses enseignements, mais bien plutôt sur des conceptions de l'économie, de la meilleure manière de produire des richesses et d'en tirer du profit.

Sur le plan historique, la première et principale conception en cette matière est empruntée aux théories économiques libérales, développées dès le milieu du XVIII^e en Angleterre, qui mettent en avant la référence au marché (loi de l'offre et de la demande) comme seul régulateur de l'économie, la nécessaire libre compétition entre les individus comme moyen de dégager les élites dirigeantes, la non intervention de l'Etat en matière économique, sinon pour faire respecter la libre concurrence. La formulation la plus cohérente et la plus achevée de l'application de ces conceptions en matière sociale est à chercher, à mon sens, chez Malthus, pasteur anglican, économiste, démographe et moraliste. Il explique de façon très limpide pourquoi selon lui la cause de la misère ne doit pas être recherchée dans la façon dont la

⁴ Mathieu, 5, 4.

société est gouvernée, mais dans les attitudes des pauvres eux-mêmes : sur le plan économique, ils sont inadaptés aux exigences du marché par leur trop faible motivation au travail ; sur le plan démographique, ils contribuent à leur propre déchéance en mettant au monde plus d'enfants qu'ils ne peuvent en élever ; sur le plan social, ils ont pris la mauvaise habitude de compter sur la charité et sur l'assistance publique.

Dès lors, Malthus est amené à condamner très fermement toute législation qui mettrait en place un système d'assistance matérielle systématique aux nécessiteux ; selon lui ces systèmes sont contre productifs, car cherchant à faire reculer la misère, ils ne font que l'accentuer en n'incitant pas les individus à chercher du travail et à compter sur leurs propres forces. La véritable lutte contre la misère passe pour Malthus par deux moyens complémentaires : d'abord l'enquête qui doit fonder un bon diagnostic sur la situation réelle de la personne (est-elle paresseuse, alcoolique... ?), et ensuite le conseil de changer la manière de vivre et de se conduire : faire du paresseux un bon travailleur par exemple. Cette conception, fondée sur l'attribution des difficultés à l'individu, débouche logiquement sur une stratégie de transformation de l'individu : stigmatisation, moralisation, normalisation. Remarquons que ces raisonnements et pratiques effectuent aujourd'hui un retour en force après une courte période où ils avaient été marginalisés par une autre logique, celle de l'Etat Social ou Etat providence.

La seconde conception dominante dans ce registre économique s'est imposée pendant une assez courte période, les années 60-70 du XX^e siècle. Si elle s'est imposée, c'est que les élites dirigeantes ont adhéré à des conceptions qui mettaient l'accent sur des variables économiques peu prises en compte jusqu'ici, mais qui pour autant ne remettaient pas en cause les fondements du système capitaliste, à savoir la recherche du profit. Dans ces années, la plus grande partie des élites était keynésienne, c'est-à-dire considérait que le marché ne pouvait pas à lui seul réguler correctement l'économie, que dès lors l'Etat devait intervenir pour corriger et réguler le marché, et en particulier pour garantir les grands équilibres macro économiques entre niveau de production et niveau de consommation. Cette dernière variable, la consommation, négligée jusqu'ici, devenait un élément majeur de la bonne santé d'un pays, l'Etat devait soutenir la consommation, et donc le pouvoir d'achat, et en particulier des masses populaires, de manière à en faire des masses de bons consommateurs. Un bon niveau de profit capitaliste ne pouvait être obtenu qu'en assurant un bon niveau de pouvoir d'achat des grandes masses de citoyens, grâce au plein emploi, grâce à un bon niveau de salaire, grâce aux prestations sociales redistribuées par l'Etat pour soutenir le niveau de vie des travailleurs et de leurs familles en cas de difficultés particulières (accidents, maladie, vieillesse).

On voit que le raisonnement keynésien inverse les termes du raisonnement libéral : soutenir les salaires, mettre en place un système de prestations sociales (la Sécurité Sociale : assurance maladie, retraites, allocations familiales, un peu plus tard allocations chômage), aider et soutenir les personnes en difficulté ne sont plus, comme le soutenait Malthus, mettre en péril la bonne santé économique du pays, mais bien au contraire contribuer au développement économique. Dès lors, il n'est pas étonnant que les principes keynésiens aient fait l'objet d'approbation de la part de tous ceux qui militaient pour une plus grande justice sociale ; ces derniers apparaissaient jusque là comme de mauvais gestionnaires de l'économie, avec Keynes ils apparaissent au contraire comme ceux qui peuvent mieux assurer les grands équilibres, tout en contribuant à réduire les inégalités sociales. Dans cette logique s'est donc développé ce qu'on a appelé l'Etat Providence (dans un autre vocabulaire la société fordienne), fait à la fois du système de protection sociale, d'une tendance au plein emploi,

d'un statut salarial favorable au salarié (CDI entre autres) et de services sociaux très importants.

Ajoutons encore un élément capital. Avec Keynes, l'approche de la cause des difficultés que connaissent les individus est sensiblement différente de celle de Malthus. On l'a dit, Malthus considérait que le pauvre était individuellement responsable de sa propre pauvreté. Or quand Keynes analyse les causes du chômage ou les conditions du plein emploi, il met en avant non pas la responsabilité individuelle du chômeur, mais l'insuffisance de la demande de consommation. Chez lui, la cause est macro économique, le chômeur n'est pas la cause de son chômage. Sans doute Keynes a-t-il peu parlé des pauvres et des nécessiteux, sinon pour préconiser des politiques de grands travaux permettant de leur procurer du travail ; mais pour ma part, je suis persuadé que ce faisant Keynes a renforcé le raisonnement de tous ceux qui ont toujours considéré que l'origine des difficultés des personnes est à chercher dans les dysfonctionnements économiques et sociaux, bien plus que dans les caractéristiques de personnalité des individus. La conjonction de la domination des idées keynésiennes sur le plan économique et de la domination des idées réformatrices de lutte contre les inégalités sociales (au sortir de la guerre, puis en 68 et années suivantes) a fortement contribué à transformer tant les politiques sociales conçues par le législateur que les pratiques des intervenants sociaux, de plus en plus nombreux à récuser les modèles répressifs et normalisants d'intervention sociale et à promouvoir des modèles de soutien et d'accompagnement, financier, administratif, moral, psychologique, aux personnes en difficulté.

3. Les dispositifs d'insertion aujourd'hui, la place des acteurs

Aujourd'hui, qu'en est-il de la manière dont on traite les exclus ? Avec la crise et les mutations économiques et sociales de grande ampleur que l'on connaît depuis 30 ans, non seulement les phénomènes d'exclusion s'accroissent très fortement et prennent des formes nouvelles (chômage de masse, développement de la toxicomanie, galère des jeunes générations des milieux populaires, dérives vers les modèles religieux fondamentalistes, qu'ils soient chrétiens ou musulmans...), mais aussi le regard qui s'était fait un peu bienveillant dans les années 60-70 se durcit à nouveau, et nombre de dirigeants prônent ouvertement les modèles libéraux de la responsabilité individuelle, critiquent l'Etat Providence et la protection sociale, reviennent à des raisonnements économiques fondés sur la seule régulation du marché, et mettent en avant des programmes de dérégulation et de déréglementation.

Du côté de la législation sociale, il semble bien qu'on ait été depuis 30 ans dans un mixage des deux types d'attitudes que l'on a développées ici : à la fois la mobilisation des ressources de la société en faveur des personnes en difficultés (ressources financières, administratives, dispositifs de soutien...), et la mobilisation de la personne dans un effort d'insertion, le tout dans un cadre si possible contractuel. La législation du RMI en est l'exemple achevé : le revenu minimum rappelle la logique keynésienne de soutien du pouvoir d'achat, le contrat d'insertion rappelle les invitations de Malthus à transformer les manières de se conduire. Mais les récentes dispositions du RMA, les projets de dénonciation des personnes en difficultés aux maires des communes (sont-ils abandonnés ?) semblent bien aller au-delà de ce compromis et inaugurer une tendance à un retour pur et simple à la seule logique libérale prônée par Malthus.

Par ailleurs, la marge d'autonomie professionnelle des intervenants sociaux me semble s'être singulièrement réduite (quoiqu'elle soit loin d'être nulle). Avant la première décentralisation

au début des années 80, les travailleurs sociaux pour une large part concevaient et mettaient eux-mêmes en œuvre les dispositifs et pratiques à l'égard des usagers ; l'Etat fixait un cadre légal, définissait et donnait des moyens, mais il était lointain ; de même les associations gestionnaires et leurs dirigeants institutionnels fixaient des finalités globales, géraient l'institution et le cadre de l'emploi, mais intervenaient peu sur la conception et la réalisation des dispositifs. Aujourd'hui, il n'en va plus de même. Sous l'effet de plusieurs facteurs (croissance des phénomènes d'exclusion, décentralisation, doute important sur l'efficacité et la pertinence de l'intervention des travailleurs sociaux, professionnalisation de la fonction de direction), les élus politiques départementaux et locaux et les dirigeants institutionnels se préoccupent de très près des dispositifs sociaux et des pratiques d'intervention, réduisant d'autant la marge d'autonomie professionnelle des travailleurs sociaux (il faudrait plus de temps pour argumenter ce point).

Pour autant, pas plus aujourd'hui qu'hier, les pratiques de terrain ne se décident totalement d'en haut. Pour faire appliquer une politique, encore faut-il avoir des agents qui sur le terrain exécutent fidèlement les consignes, et des personnes usagères des services sociaux qui acceptent sans renâcler les propositions/injonctions qui leur sont transmises. Or pour s'en tenir ici aux seuls intervenants sociaux, il me paraît assez évident que les représentations et les pratiques sont hétérogènes, voire opposées. L'intervenant social est sans doute un agent soumis au cadre légal et institutionnel dans lequel il évolue, soumis aux injonctions du législateur et de son employeur ; mais il est aussi un sujet, pensant, doué d'une subjectivité propre, capable d'analyser son environnement, de décoder ce qu'on lui demande. Et s'il n'est pas possible de transgresser le cadre imposé, sous peine de sanction, voire de licenciement, pour autant la relation entre l'intervenant social et l'utilisateur est une relation dont le caractère de face à face permet souvent des marges de manœuvre que sait utiliser (c'est un constat avant d'être un souhait) l'intervenant social.

Pour ne donner qu'un exemple (à partir d'un travail de recherche d'il y a quelques années, et en dépit du décalage entre le dispositif RMI de cette époque et le dispositif d'aujourd'hui), on peut facilement observer que tous les intervenants sociaux, y compris lorsqu'ils dépendent du même employeur, ne gèrent pas de la même manière les contrats d'insertion du RMI. Certains appliquent rigoureusement les consignes, voire les interprètent dans un sens défavorable aux personnes : ils exigent qu'un contrat soit élaboré et proposé à la décision de la CLI, ils insistent fortement sur l'engagement de la personne dans un effort d'insertion, si possible professionnelle, ils la convoquent régulièrement pour contrôler la réalisation, enfin ils peuvent menacer de la suppression du revenu minimum si le contrat n'est pas honoré. A l'inverse, certains considèrent qu'il faut accompagner les désirs et capacités de la personne, respecter son rythme, ne pas renforcer par une nouvelle surenchère les difficultés qu'elle connaît déjà ; si formellement il faut contractualiser pour être en règle avec la CLI, un contrat sera élaboré, mais dans les termes les moins contraignants possible ; l'objectif recherché est de parvenir à ce que la personne décide elle-même, à son rythme, ce qu'elle veut faire, là où elle veut aller, et sur cette base de se fonder sur les ressources et capacités de celle-ci pour avancer ; dans cette logique, d'ailleurs beaucoup pensent qu'il n'est nul besoin de formaliser un contrat, la logique ancienne de l'accompagnement social leur paraît amplement suffisante.

On pourrait considérer qu'à l'origine de ces attitudes opposées, il y a chez les intervenants sociaux une forme de positionnement qui reprend, sans doute sous une forme actualisée, les anciennes oppositions que j'ai analysées précédemment. Dans cette perspective, trois logiques d'intervention se dégagent :

➤ **La logique de proximité**, caractérisée par les éléments suivants :

- identification de l'intervenant aux pauvres, aux souffrants, aux humbles,
- refus de catégoriser et d'étiqueter,
- attribution de la responsabilité des difficultés rencontrées par les personnes à des dysfonctionnements sociaux et économiques,
- prévalence accordée aux capacités et ressources individuelles et non pas aux manques et inadaptations,
- objectifs de modifier l'environnement de la personne bien plus que la personne elle-même,
- mobilisation primordiale des ressources matérielles, administratives, symboliques, de la société,
- approche de l'insertion comme devoir pour la société et comme droit pour l'individu.

➤ **La logique de distance**, caractérisée à l'inverse de la précédente par les éléments suivants :

- attitude de distinction entre soi (l'intervenant social) et les usagers,
- catégorisations des usagers fondées sur le mérite individuel,
- attribution de la responsabilité de ses difficultés à l'individu,
- attention portée aux manques, aux défauts,
- objectifs de transformation des manières de vivre et de penser des personnes,
- mobilisation primordiale des ressources des usagers, de leur effort ou de leur investissement personnel,
- approche de l'insertion comme un devoir pour l'individu.

➤ **La logique contractuelle** : dans ce troisième type on se trouve dans une sorte de position médiane entre les deux précédentes, une sorte de compromis entre représentations opposées (responsabilité conjointe de la société et de l'individu dans les difficultés rencontrées), une double mobilisation des ressources disponibles, celles de la société et celles de l'individu, une approche de l'insertion comme droit et comme devoir et pour la société et pour le bénéficiaire.

Conclusion. Quelles orientations pour l'action ?

Pour conclure, j'esquisserai quelques pistes pour l'action, en lien logique avec les propos d'analyse que j'ai tenus. Quelques idées-force, à partir d'un positionnement personnel qui se fonde plutôt sur la logique contractuelle polarisée du côté de la logique de proximité :

- Le déterminant principal de l'exclusion est d'ordre économique. L'accès à l'emploi est primordial. Encore ne faut-il pas simplifier une réalité complexe. Il est primordial d'aider autant que faire se peut les personnes prêtes à tenir un poste de travail à trouver un emploi. Mais les mécanismes de l'exclusion contemporaine sont vieux de trente ans et ils ont eu le temps de faire beaucoup de dégâts, si bien que beaucoup de personnes sans emploi ne sont pas prêtes immédiatement à tenir un emploi. Et cela pour de multiples raisons, de formation, de difficultés psychologiques... Le respect du rythme des personnes est nécessaire.
- Le travail sur la dimension identitaire est capital. Etre exclu, c'est très souvent avoir honte de soi, des échecs accumulés, de son histoire passée. Les exemples de personnes qui arrivent à remonter la pente vers l'insertion montrent généralement que quelque part il y a eu un tiers qui a fait confiance.

- La capacité à se référer à des collectifs d'appartenance est également une dimension capitale de la reconstruction identitaire. Aujourd'hui, la faiblesse des mouvements sociaux aggrave certainement, pour les personnes fragiles, les difficultés à se construire. Prendre sa vie en main avec d'autres, se battre pour exister, être reconnu comme interlocuteur valable dans un débat ou un conflit sont des dimensions sur lesquelles, à mon sens, trop peu de travailleurs sociaux interviennent⁵.
- Enfin, la sociologie des acteurs sociaux dont je me réclame me donne à penser que les usagers doivent être considérés comme des acteurs, mais aussi les travailleurs sociaux. Les contraintes sont pesantes, certes ; les directives des élus et des dirigeants institutionnels sont de plus en plus fortes, certes ; pour autant les travailleurs sociaux sont, comme tout être humain, capables de réfléchir, de décoder, d'interpréter, de se référer à une déontologie professionnelle, de s'organiser collectivement et de résister le cas échéant, d'innover. Dans le rapport de face à face avec les personnes en difficulté, personne ne peut les remplacer, les réponses ne peuvent jamais être totalement codifiées, il y a toujours une marge d'initiative. Chaque acteur doit être à sa place, il y a place pour les élus pour définir les grandes orientations et le cadre légal d'intervention, il y a place pour les dirigeants institutionnels pour organiser la réalisation, donner des moyens, garantir que la mission confiée est bien réalisée. Mais il y a aussi place pour les travailleurs sociaux, qui sont les mieux placés pour connaître les besoins, pour imaginer les réponses appropriées, pour adapter à chaque situation les dispositifs généraux, pour avoir aussi un regard critique sur ce qui donne des résultats et ce qui dysfonctionne. L'équilibre des pouvoirs entre ces différents acteurs doit être établi et maintenu, condition nécessaire à un travail social pertinent.

⁵ On peut se fonder en particulier sur les analyses de François Dubet qui considère que l'intégration se construit également dans le conflit. Parlant du monde ouvrier dans la société industrielle, il écrit : « Dans la mesure où la conscience de classe construit l'image d'un conflit, elle canalise les sentiments d'injustice et de révolte, elle leur donne un sens, elle transforme la frustration en affirmation positive de la dignité du travail et de l'expérience ouvrière », (*Sociologie de l'expérience*, 1994). Comme le souligne Marcel Gauchet, les grands « intégrateurs » (l'Eglise chrétienne à travers ses organisations et en particulier les mouvements de jeunesse, mais aussi le mouvement ouvrier à travers les partis, syndicats et associations) se sont beaucoup affaiblis aujourd'hui.

Indications bibliographiques

- Autès Michel.- *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod, 1999.
- Bertaux Roger.- *Pauvres et marginaux dans la société française*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1994 (réédition à l'Harmattan, Paris, 1996).
- Bertaux Roger, Schléret Yvon et Bernardi Sylvain.- « Logiques professionnelles, logiques institutionnelles, logiques de mission », in *Les mutations du travail social*, sous la direction de Jean-Noël Chopart, Paris, Dunod, 2000.
- Bertaux Roger.- « Entre insertion précaire et désinsertion durable », communication au *Congrès de l'ACI*, Montpellier, 2002.
- Bourdieu Pierre (sous la direction de).- *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.
- Bourdieu Pierre.- *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.
- Castel Robert.- *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
- Christophe Paul.- *Les pauvres et la pauvreté*, Paris, Desclée, 1985, 2 tomes.
- Dubet François.- *La galère, jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987.
- Dubet François.- *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 1994.
- Durkheim Emile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1986 (1ère édition 1893).
- Durkheim Emile, *Education et sociologie*, Paris, PUF, 1968 (1ère édition 1922).
- Gaulejac Vincent (de), et Taboada Leonetti Isabel.- *La lutte des places, insertion et désinsertion*, Paris, Desclée de Brouwer et Hommes et Perspectives, 1994.
- Geremek Bronislaw.- *La potence ou la pitié*, Paris, Gallimard, 1986.
- Keynes John Maynard.- *La théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, 1975 (1ère édition 1936).
- Malthus Thomas-Robert.- *Essai sur le principe de population*, Paris, Gonthier, 1963 (1ère édition 1803).
- Paugam Serge.- *La disqualification sociale*, Paris, PUF, 1991.
- Touraine Alain, Wieviorka Michel, Dubet François.- *Le mouvement ouvrier*, Paris, Fayard, 1984.